

1- La pastorale dans l'enseignement catholique.

La formation intégrale de la personne implique la prise en compte de la **dimension spirituelle** de la personne et la volonté de répondre à la **quête de sens** des enfants, jeunes et adultes.

Dans cette recherche de la vérité et de sens, l'Eglise a des **propositions** à faire par des chrétiens qui témoignent de leur foi.

L'établissement catholique, de par la diversité humaine qu'il rencontre, est un lieu de **première annonce** de l'Évangile adressé à tous dans le respect des convictions et de la liberté de chacun.

La pastorale dans les écoles est donc une **pastorale de l'annonce** et une **pastorale de proposition**. La pastorale distingue ce qui relève du champ culturel proposé à tous et la proposition de foi qui s'adresse au croyant désireux d'approfondir et de vivre sa foi. Le champ culturel renvoyant au fait religieux, à la transmission de la culture chrétienne et à la découverte des autres religions. La proposition de foi renvoyant à la première annonce, à la catéchèse ordonnée et à l'éducation permanente de la foi.

Toute la communauté éducative (élèves, parents, enseignants, personnel éducatif, administratif et d'entretien) est appelée à participer à la mission éducative et pastorale de l'établissement. Le **prêtre** est « envoyé à la communauté éducative, signifiant que le Christ, l'unique pasteur, lui est présent ». Il participe ainsi « à la mission éducative de l'établissement » et est « reconnu comme interlocuteur régulier ». Il sert « la communion fraternelle et fortifie les acteurs de la mission ». (Articles 53 et 54 des statuts de l'Enseignement Catholique). **Les personnes consacrées** et les **diacres** témoignent à l'image du Christ, de l'importance du don de soi et du service.

- **Une parole vécue et célébrée**

Une parole vécue implique de répondre aux appels de l'Évangile et se traduit par l'ouverture à tous, l'attention à chacun dans le quotidien : accueil des élèves aux besoins éducatifs spécifiques, accueil des enfants et jeunes porteurs d'un handicap, prise en compte de la précarité de certaines familles, aide à apporter à des collègues en difficulté, évaluation positive, accompagnement personnalisé et bienveillant...etc.

Le projet d'animation pastorale se montre aussi attentif à ce qui est proposé à tous en matière de formation humaine et éthique. Il existe ainsi **des propositions d'actions de solidarité**. Il s'agit par-là d'éduquer à la justice et de rendre visible et concret l'attention au prochain en particulier celui en situation de souffrance ou de pauvreté. L'action caritative et l'organisme sont choisis avec discernement.

Une parole célébrée. Que le nombre de participants soit important ou non, la communauté éducative se réunit autour de la table de la Parole et de la table de l'Eucharistie, « source et sommet de la vie chrétienne ».

La célébration revêt différentes formes : temps de prière, partage d'Évangile, temps d'adoration eucharistique, prière de louange, célébrations de la Parole...etc.

Il est donc important que chaque établissement puisse disposer d'**un lieu de prière** où la communauté éducative puisse se retrouver : oratoire, chapelle..., signe évident de la présence croyante et priante de l'établissement.

- **Une transmission d'une culture chrétienne et religieuse à tous**

La personne n'advient, comme nous le rappelle le Concile Vatican II, à sa pleine dimension que par la **culture**. La pastorale se déploie déjà dans la culture qui sert à la recherche de la vérité à laquelle tout homme aspire. La culture en effet ouvre à une meilleure intelligence de l'homme et du monde et permet de mieux comprendre la vocation humaine.

L'école catholique a le souci d'ouvrir et d'aider le dialogue entre culture et foi en prenant conscience de la forte dimension religieuse de la culture et d'ouvrir les élèves à l'intelligence de la foi. Dans ce cadre, les établissements mettent en place de la « **culture chrétienne** » qui permet de découvrir la Bible, l'histoire du christianisme, la vie de Jésus, l'année liturgique, les grandes fêtes chrétiennes, l'art chrétien et les principaux éléments de la foi chrétienne. C'est aussi un temps pour découvrir les autres religions ; les rencontres inter-religieuses favorisant un climat de paix et un dialogue en vérité.

- **Une première annonce et catéchèse ordonnée**

La pastorale de l'annonce c'est une **parole explicite** d'un croyant qui vit de sa relation au Christ ressuscité. Fondamentalement, elle s'enracine sur la vie de prière et sacramentelle, l'écoute de la Parole et le témoignage.

La première annonce s'adresse à tous mais chacun est libre de l'entendre, d'y adhérer ou non et de se laisser questionner par elle.

Cette annonce est diverse et s'ancre dans le quotidien de chaque établissement : croix dans les salles de classe, crèche, panneau de la pastorale rendant compte de la vie pastorale de l'établissement, présence d'un prêtre, d'un religieux ou religieuse à la cantine ou en salle des profs le temps d'un café, témoignages d'élèves participants aux temps de prière ou aux messes, « local » de la pastorale visible et ouvert à tous, action de solidarité, « bol de riz », pendant le Carême, rencontre de témoins...etc.

La catéchèse ordonnée répond à une demande explicitement formulée. Les formes de catéchèse sont diverses et répondent aux divers cheminements des personnes. Les choix catéchétiques des établissements s'inscrivent dans le projet diocésain, l'Évêque définissant le projet catéchétique. Selon les lieux, la catéchèse ordonnée et la préparation des sacrements ne sont donc pas toujours proposées au sein de l'établissement mais ont lieu en paroisse. Si une catéchèse est proposée, elle ne peut être mise en place de la même manière qu'en paroisse.

Mais, les établissements catholiques ne peuvent se désintéresser de la dimension catéchétique, il leur appartient d'entretenir des liens avec les paroisses et la vie diocésaine pour qu'enfants, jeunes et familles soient véritablement accompagnés dans leur démarche et leur demande.

La catéchèse ne se limite pas à la catéchèse pour enfants et à la préparation aux sacrements mais est une **catéchèse pour tous les âges de la vie et une éducation permanente de la foi**. Les établissements ont donc le souci de mettre en place une proposition catéchétique pour l'enseignement secondaire et supérieur en lien avec les paroisses et le diocèse et en particulier la pastorale des jeunes.

Première annonce et catéchèse ordonnée concernant tous les membres de la communauté éducative en particulier les parents. Les adultes doivent pouvoir être rejoints dans des propositions spécifiques.

2- Pistes de réflexion/questions

Il s'agit d'essayer de comprendre dans un premier temps la demande exprimée par certains : « Quand allons-nous parler des choses qui fâchent : *l'enseignement catholique et la catéchèse*. » Si cela « fâche », c'est qu'il y a une insatisfaction, une incompréhension ou autre chose ? L'insatisfaction provient-elle de parents, d'enseignants sur ce qui se fait et ce qui est vécu dans les établissements ou provient-elle du rapport entre les paroisses/le diocèse avec les établissements catholiques ? Quelques questions émergent ainsi :

*** Du côté des prêtres**

- Quels sont le rôle et la marge d'intervention possible du prêtre référent sachant que c'est le chef d'établissement, missionné par l'Evêque qui est garant de la pastorale de l'école ?
- Comment est décidée la nomination des prêtres référents ?

*** Du côté des paroisses :**

- Est-ce que proposer la catéchèse en établissement scolaire ne va pas dépouiller la catéchèse paroissiale ?
- Quels liens possibles entre la vie de l'Eglise locale et les établissements scolaires (rencontres, célébrations, actions communes, parcours catéchétiques...) ?

*** Du côté des parents :**

- Pourquoi la catéchèse n'est pas une proposition systématique dans les établissements scolaires ?
- Qu'en est-il des établissements sans aucune proposition d'ordre catéchétique et liturgique ?
- Qu'en est-il des établissements sans « signes » explicites (pas de projet d'animation pastorale, pas de présentation du caractère catholique à tous les membres de la communauté éducative..) ?
- Préciser le projet diocésain de « culture chrétienne » et sa mise en place, en particulier la délicate question du ET/OU catéchèse.

*** Du côté du chef d'établissement et du personnel éducatif et enseignant :**

- Quel accompagnement par les tutelles du chef d'établissement ?
- Quel engagement pastoral peut-on demander à l'enseignant et aux différents membres du personnel ?

- **Propositions**

Il semble indispensable que les prêtres se rendent là où sont les jeunes mais ils ne sont pas toujours en mesure (manque de temps et de disponibilité, surcharge de travail...) de pouvoir être présents dans les établissements catholiques.

- Favoriser la formation de laïcs aux responsabilités paroissiales voire à la charge curiale pour leur permettre d'exercer leur mission de pasteur auprès des jeunes et familles.
- Envoyer en mission des prêtres, déchargés de paroisses, au service de l'Enseignement Catholique dans chacun des 4 secteurs.

L'établissement catholique est lieu de première annonce.

- Favoriser la création ou la mise en place d'un lieu visible et central dans l'établissement, ouvert à tous (jeunes et adultes) reconnu comme « local pastoral » qui serait lieu privilégié pour la rencontre, l'échange fraternel, la convivialité...

La culture est au service de la quête de vérité et est ouverture de l'intelligence de la foi. A partir de septembre 2017, les enfants de CE2 à la 6^{ème} auront accès à des modules de culture chrétienne et religieuse. D'ici 3 ans, ce sont près de 10000 élèves du CP au Post Bac qui seront bénéficiaires de cette nouvelle disposition.

- Favoriser et soutenir ce projet ainsi que les formations prévues pour aider à leur mise en place.

Pour ceux qui dans l'Enseignement catholique souhaitent approfondir leur foi, la catéchèse et/ou l'initiation sacramentelle peuvent être proposées par l'établissement et/ou la paroisse, en fonction du contexte particulier de chaque lieu.

- Favoriser le dialogue et les liens fraternels entre école et paroisses, entre prêtres et chef d'établissement pour que chaque famille puisse être accompagnée dans son cheminement de foi.

La mission éducative des établissements ne peut se faire sans l'écoute et la collaboration des parents.

- Favoriser et encourager les initiatives des APEL en matière d'actions éducatives. Qu'elles proposent par exemple, une fois par trimestre, une rencontre sur un sujet éducatif.

3- Quelques propositions d'orientation

Souhaitons-nous continuer à réfléchir pour établir davantage de relations entre la vie de l'Eglise locale et les établissements scolaires catholiques, qui l'enrichissent déjà ?

Pour nourrir la réflexion

Le projet de l'enseignement catholique et son organisation

L'école catholique est avant toute chose une « école », engagée dans le service de l'éducation. « Aux côtés des parents, l'école se présente comme une institution sociale qui répond aux besoins de formation et d'éducation de la personne. » (Article 5 des statuts de l'enseignement catholique de juin 2013).

- **L'école catholique et l'Etat**

L'école catholique a un rôle public et les établissements ont une relation contractuelle avec l'Etat. L'école catholique, de par son caractère propre et par obligation légale est **ouverte à tous**.

C'est l'Etat qui rémunère les enseignants et les collectivités publiques aident au financement du fonctionnement de l'établissement. Les enseignements dispensés doivent, quant à eux, être conformes aux règles et programmes de l'enseignement public. (cf. loi Debré)

- **L'école catholique et l'Eglise**

« Une école catholique reçoit sa mission de l'Eglise, qui est au principe de sa fondation. » (Art. 178)

Aucune école catholique ne peut être dispensée **d'une autorité de tutelle**. Il existe deux types de tutelles : diocésaine ou congréganiste. Cette tutelle est « garante de la dynamique de l'école catholique » (article 181) c'est à dire qu'elle se porte garante devant l'évêque du caractère évangélique des écoles sous sa responsabilité. Pour ce faire, les autorités de tutelle nomment un chef d'établissement à qui ils délivrent une « lettre de mission » (article 159).

C'est à ce dernier qu'appartient, outre la gestion économique et financière de l'établissement, la mission de faire vivre le projet éducatif et d'organiser l'animation pédagogique et pastorale de l'école au service des élèves et des familles.

Quelles sont la spécificité et la raison d'être de l'école catholique ? Un bon enseignement et le soin porté à l'individu est-il le seul fait des établissements catholiques ?

Bien évidemment non. Il faut chercher ailleurs la raison d'être de l'enseignement catholique.

Les élèves confiés aux établissements catholiques sont accueillis avec une conception chrétienne de la personne (dignité, liberté, responsabilité, bien commun et attention toute particulière pour le pauvre et le petit) et le projet de l'école catholique trouve sa source dans l'Evangile et l'enseignement de l'Eglise. Il s'agit de trouver à la lumière de l'Evangile une juste articulation entre la transmission des connaissances et savoirs faire, l'acquisition d'un savoir être, le développement d'une vie intérieure et un chemin de foi pour ceux qui le souhaitent.

L'article 32 des statuts de l'enseignement catholique définit ainsi l'école catholique :

« Une école catholique est une communauté éducative qui rassemble toutes les personnes concourant à la vie de l'établissement, dans la diversité des fonctions et des âges. Elle se constitue autour d'un chef d'établissement qui reçoit mission de l'Eglise. Il lui revient d'en assurer l'unité, en donnant à chaque membre de la communauté éducative la possibilité d'exprimer ses talents au service de tous. Il lui revient aussi de veiller à ce que la foi catholique soit proposée à tous et à ce que les chrétiens de la communauté éducative, enfants, jeunes ou adultes, puissent partager leur foi, la célébrer et l'annoncer. »

3- L'Enseignement Catholique en Saône-et-Loire www.ecbourgogne.fr

Saône et Loire et Nièvre ont une seule et même direction diocésaine composée de :



Anne GAY Déléguée épiscopale	Françoise TOUSCO Chargée de mission Animation / Formation	Dominique CADOR Adjointe diocésaine Pastorale	Isabelle BANOS Secrétaire
--	--	--	-------------------------------------

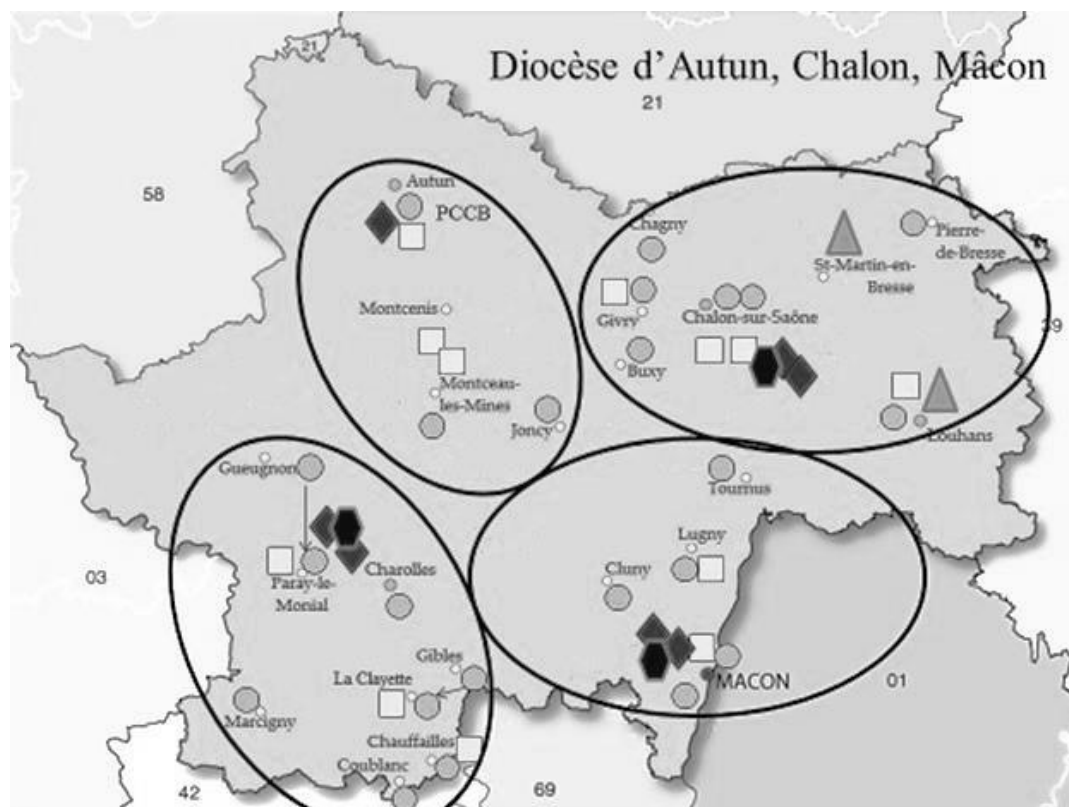
1 Place Cardinal Perraud 71400 AUTUN / 03 85 86 01 10 / ddec71.secretariat@orange.fr

Nos deux évêques, Monseigneur Benoît Rivière et Monseigneur Thierry Brac de La Perrière, président conjointement l'Inter-Codiec, instance de pilotage pour les grandes orientations. Les chefs d'établissement se retrouvent pour plusieurs temps communs au long de l'année et notamment lors d'un séminaire annuel de deux jours.

Dans chaque diocèse, les établissements sont groupés en "secteurs", véritables communautés de travail pour les chefs d'établissement. L'objectif en est de renforcer l'animation, la formation, la pastorale et d'œuvrer, ensemble, à la recherche de solutions innovantes et adaptées aux besoins, de mutualiser certains moyens.

En Saône-et-Loire

La Saône-et-Loire est composée de 4 secteurs avec : 23 écoles, 10 collèges, 7 lycées dans un panel diversifié de styles et de formations (générales, technologiques, professionnelles, agricoles). Les contextes géographiques et sociologiques peuvent être très différents d'un établissement à l'autre.



Certaines unités pédagogiques sont regroupées avec **un chef d'établissement coordinateur** :

Autun : Institution St-Lazare / St-Sacrement = école-collège-lycée GT et Pro¹

Chalon : 2 écoles-2 collèges-lycée GT et Pro

Lugny : école-collège

Mâcon : école-collège-lycée GT et Pro

Paray : école-collège-lycée GT et Pro

Nombres d'élèves

En premier degré (écoles maternelles et primaires) : 3893 élèves (Bourgogne = 12115)

En second degré : Collèges = 2992 (Bourgogne = 9488) / Lycées = 1090 (Bourgogne = 8271)

Post Bac = 119 (Bourgogne = 1589 / Agricoles = 275 (Bourgogne = 938)

Nombre d'enseignants

En premier degré (rentrée 2016) =258

En second degré (rentrée 2015)= 454/ Agricole = 26

Réalité du terrain

Les établissements font preuve d'un grand dynamisme face aux défis du temps, du rythme de vie, des rythmes d'apprentissage, de la place de la personne et de sa croissance en humanité. Dans l'accueil de tous et l'innovation pédagogique, la recherche de réponses aux besoins des familles de notre temps est très active.

L'engagement des différents acteurs de la communauté éducative est fort sur le terrain: des enseignants, des chefs d'établissement, des familles, des responsables éducatifs, des personnels divers, des bénévoles, des prêtres.

Nous avons des fragilités mais aussi de vrais leviers pour vivre et développer une éducation inspirée de l'Évangile.

Contrairement à la Côte-d'Or, peu de nos établissements sont sous "Tutelle congréganiste" (dépendant donc d'une congrégation religieuse) :

- **Groupe scolaire de Paray** : Frères des écoles chrétiennes (réseau lassallien)
- **Lycée d'enseignement professionnel Reine Antier** : sœurs de l'Enfant-Jésus de Chauffailles

Un projet interdiocésain

Les diocèses de Nièvre et de Saône et Loire ont écrit un projet commun, fruit de la réflexion de quatre groupes diversifiés et interdiocésains. Ce texte propose quelques pistes concrètes pour les trois à cinq années à venir, reprenant les visées nationales et les articulant avec la Parole de Dieu :

"Le Fils de l'homme aura-t-il une pierre pour poser sa tête ?"

Un enseignement catholique de proximité communautaire et solidaire



"Pierre, m'aimes-tu?"

L'accueil pour tous et l'attention particulière à l'élève

"Qu'as-tu fait de ton frère?"

L'éducation à la solidarité et à la fraternité

"Vos cœurs n'étaient-ils pas brûlants en chemin?"

L'annonce explicite de la Bonne Nouvelle

¹ GT= enseignement général et technologique, Pro= enseignement professionnel.